

Ordonnance

Dite guiaux Dite monnoye
 a Sieurs Dampinard et Jean
 Bourdon gardes a roungy.

Pour le changement des officiers
 des Monnoies

Du 21. avril 1590.

NOUS mandons par nos
 Lettres adressantes a nicolas
 maillard qu'il se transporte en
 la monnoie de roungy pour y
 faire et exercer offices de garde
 en lieu des autres de hametel
 en l'annam Bon et suffisant lieuten.
 et qu'il y soit de dans quinze
 jours apres la reception de nos

Lettres si vous certifiés du jour
qu'il aura receu vosd. Lettres
et vous deffendons a vous Jean
Bourdon que les gages app^{tr}
audu office vous ne luy païé
aucunement jusqu'au jour que
sachet si vous faites le contraire
il ne vous en fera rien compte
et vous pievre. Saites continuelle
résidence pour exercez nôtre office
bien et dument en la maniere
qu'il appartient regarder qu'en ce
n'ai deffam escriu a Paris l'ans
avant 1590. /